|  |  |
| --- | --- |
| **Conseil 2019Genève, 10-20 juin 2019** | **logo_F_** |
|  |  |
|  |  |
| **Point de l'ordre du jour: PL 1.7** | **Document C19/89-F** |
| **27 mai 2019** |
| **Original: anglais** |
| Note du Secrétaire général |
| contribution de la rÉpublique de cÔte d'ivoireMANDAT DU GROUPE D'EXPERTS SUR LE rti (EG-RTI) |

J'ai l'honneur de transmettre aux États Membres du Conseil une contribution soumise par la République de Côte d'Ivoire.

 Houlin ZHAO
 Secrétaire général

contribution de la rÉpublique de cÔte d'ivoire

MANDAT DU GROUPE D'EXPERTS SUR LE rti (EG-RTI)

|  |
| --- |
| RésuméProposition de nouveau mandat du Groupe d'experts sur le RTI (EG-RTI).Suite à donnerÀ examiner.\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_Références |

La Conférence de plénipotentiaires tenue à Dubaï en 2018 a révisé la Résolution 146, en vue de convoquer à nouveau le Groupe d'experts sur le RTI (EG-RTI), dont le mandat sera adopté par le Conseil de l'UIT à sa première session.

Il a été noté que dans le rapport du Groupe d'experts précédent, il était indiqué qu'aucun consensus n'avait été trouvé entre les États Membres. Cette absence de consensus résultait essentiellement d'une interprétation erronée du mandat par le Groupe d'experts, qui n'a pas autorisé les États Membres à engager un débat sur les questions de politiques générales que soulevait l'évolution du secteur des télécommunications/TIC et qui ne pouvaient être réglées qu'au niveau international.

Convaincus qu'un mandat clair permettra d'engager un débat sur des questions de fond et de répondre à des préoccupations soulevées par certains pays, en particulier les pays en développement, en ce qui concerne le RTI dans le contexte en pleine évolution des télécommunications/TIC, nous proposons, au nom du Groupe des pays africains, d'insérer le texte ci-après dans le mandat du Groupe d'experts sur le RTI, en vue de tenter de parvenir à un consensus:

**"Le Groupe d'experts sur le RTI, ouvert à la participation de tous les États Membres et Membres de Secteur, et travaillant dans les six langues officielles de l'UIT, a pour mandat:**

**1) d'examiner l'environnement d'exploitation actuel et de recenser les préoccupations de politique internationale des États Membres en matière de télécommunications/TIC, en tenant compte:**

**a) des progrès techniques, des nouveaux problèmes et des nouvelles tendances qui se font jour et qui n'existaient pas lorsque le RTI a été élaboré, ainsi que des progrès et des évolutions techniques futures;**

**b) des Résolutions de la Conférence de plénipotentiaires de l'UIT relatives à plusieurs questions et évolutions nouvelles.**

**2) de recommander des propositions susceptibles de figurer dans un RTI mondial/nouveau RTI;**

**3) d'examiner, le cas échéant, les travaux relatifs au RTI menés avant le début du processus d'examen dudit Règlement;**

**4) d'examiner les contributions et de prendre note des documents d'information qui lui ont été soumis, notamment les contributions présentées au Conseil à sa session de 2018 ainsi qu'à la PP-18;**

**5) de présenter un rapport sur les résultats de toutes les discussions, y compris celles relatives aux problèmes nouveaux ou récents;**

**6) d'élaborer des Recommandations sur les projets de texte à établir pour amender la Constitution et la Convention, s'il le juge approprié."**

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_